

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **AMIENS**

Dénomination : CAISSE D'EPARGNE ET DE
PREVOYANCE DE PICARDIE

n° de gestion : 2000B00350

n° d'identification : 383 000 692

n° de dépôt : A2012/000884

Date du dépôt : 01/03/2012

Pièce : Extrait de procès-verbal du conseil de
surveillance du 13/12/2011



219493



219493

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2012/000884**
n° de gestion : **2000B00350**
n° SIREN : **383 000 692 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 01/03/2012 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE PICARDIE Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

2 boulevard Jules Verne 80080 Amiens -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

Extrait de procès-verbal du conseil de surveillance du 13/12/2011 (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

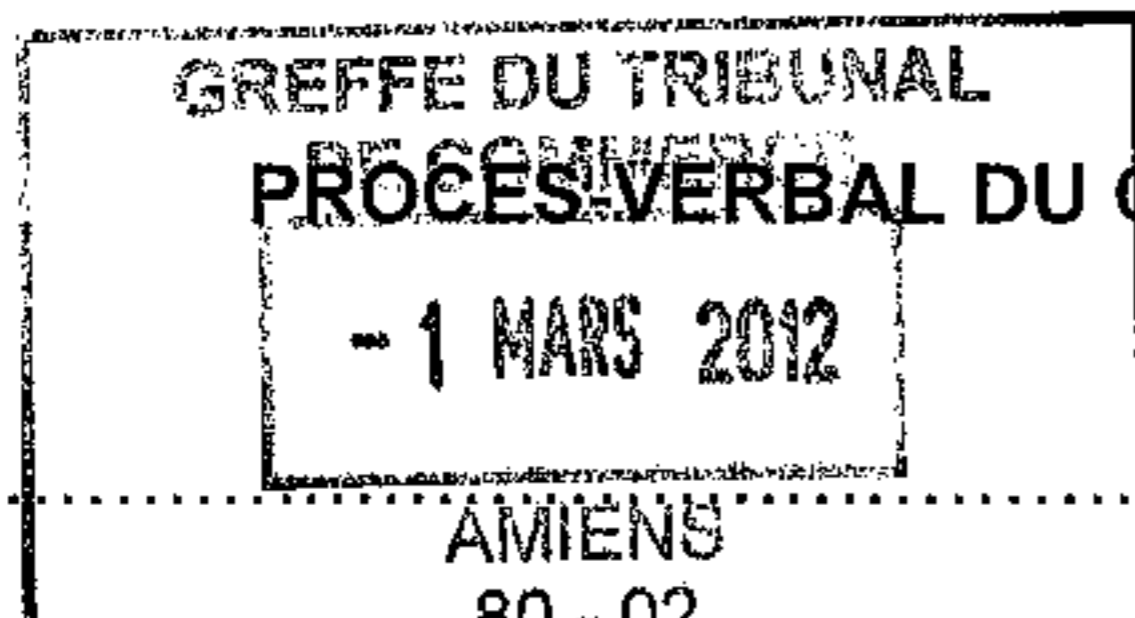
Modification relative aux dirigeants d'une société

Fait à Amiens, le 01/03/2012



CAISSE D'EPARGNE

DE PICARDIE



EXTRAIT DU
CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
DU 13 DECEMBRE 2011

NOMINATION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE EN CHARGE DE LA BDD

I. Nomination d'un Membre du Directoire

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance :

Vu les dispositions des articles L.512-90 et L.512-107 du Code Monétaire et Financier,

Vu l'article 27.3 des statuts de BPCE,

Vu l'article 16 des statuts de la Caisse d'Epargne de Picardie,

Sur proposition du Comité de Rémunération et de Sélection qui s'est réuni le 13 décembre 2011

1. rappelle que le nombre de membres de Directoire est fixé à 5,
2. nomme en qualité de Membre du Directoire, sous condition suspensive de son agrément par le Conseil de Surveillance de BPCE, en sa qualité d'organe central :

Monsieur Pascal BRIAN

Ce mandat prendra effet le 1^{er} février 2012, postérieurement au Conseil de Surveillance de BPCE décidant de l'agrément, pour la durée du mandat de membre du directoire restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Caisse d'Epargne approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur BRIAN exercera le mandat de membre du Directoire tel qu'il est prévu par les textes légaux et réglementaires régissant les Caisses d'Epargne et par les statuts de la Caisse d'Epargne de Picardie.

Monsieur BRIAN ainsi nommé a déclaré par avance accepter lesdites fonctions, si celles-ci venaient à lui être confiées.

Monsieur BRIAN a déclaré, en outre, qu'il satisfaisait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membre du Directoire, Directeur Général unique, Président du Conseil d'administration ou Directeur Général de Sociétés Anonymes qu'une même personne peut occuper, qu'il n'était pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une Société par application de la législation en vigueur et qu'il satisfaisait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 16 des statuts.

Fait à Amiens, le 21 février 2012
Le Secrétaire du COS,

Fabienne CHAUVET

2, boulevard Jules Verne
80064 Amiens Cedex 9
Téléphone : 03 22 33 98 00
Télécopie : 03 22 95 21 20